



Comité international de soutien
au syndicalisme autonome algérien



Algérie 2017, la fausse démocratie : bref état des lieux de la répression et de la résistance au quotidien

Comité international de soutien au syndicalisme autonome algérien (CISA)

Union syndicale Solidaires

14 août 2017

Plus encore que les années précédentes, 2016 et 2017 ont été deux années noires pour les voix discordantes en Algérie¹ : des syndicalistes, des militants des droits humains, des journalistes et des blogueurs y ont été réprimés, persécutés, licenciés, arrêtés – voire tués, comme le journaliste Mohamed Tamalt, décédé en prison le 11 décembre 2016. Dans le présent rapport, grâce aux informations de nos correspondants, nous évoquons plusieurs de ces situations, trop souvent ignorées par les médias occidentaux. Pour autant, vu l'impossibilité d'enquêter librement en Algérie, où les médias restent très strictement contrôlés, nous sommes bien conscients qu'elles ne constituent qu'une faible partie de la réalité d'une répression au quotidien qui fait l'ordinaire des citoyens d'une fausse démocratie, pourtant flattée par les ténors de la « communauté internationale ». Et que les résistances qui l'affrontent également au quotidien restent encore trop partiellement connues.

En cet été 2017, le régime algérien donne l'image d'un pouvoir aux abois ou en fin de vie. C'est ce que l'on peut conclure quand on constate que ses stratégies de répression et de contrôle de la population déployées par ses responsables – les civils de la façade officielle et les militaires du vrai pouvoir de l'ombre – pour tenter d'assurer leur survie prennent une

¹ Pour les années antérieures, nous renvoyons aux deux premiers rapports du CISA, repris (avec d'autres articles auxquels nous renvoyons également dans le présent rapport) dans le *Numéro spécial Algérie* de la revue *Solidaires international* (janvier 2016) de l'Union syndicale Solidaires.

tournure chaotique voire contreproductive pour lui-même. En effet, quand un blogueur qu'il emprisonne meurt dans des conditions douteuses alors qu'il est incarcéré, quand d'un simple décret le pouvoir interdit officiellement un syndicat (le Snateg, syndicat de la Sonelgaz) et affirme ensuite que ce n'est pas le cas alors que le dit décret a été rendu public, on se demande à quoi tout cela rime... Comme s'il n'y avait plus de stratégie organisée, comme si le navire prenait eau de toutes parts. Et surtout comme si, dans la perspective de l'inévitable remplacement du président de la République Abdelaziz Bouteflika (âgé de quatre-vingts ans), officiellement en fonction depuis dix-huit ans (alors même que ses facultés physiques et mentales sont sérieusement altérées depuis 2005, et plus gravement encore depuis 2013), les factions du pouvoir se menaient une guerre où les événements sociaux et politiques servent de munitions dans leurs affrontements...

Cette situation pourrait sembler ubuesque si ses conséquences n'étaient aussi lourdes pour les cibles de la répression. En première ligne de celle-ci, les syndicalistes autonomes de la Confédération générale autonome des travailleurs en Algérie (CGATA), c'est-à-dire celles et ceux qui luttent pour la défense des droits des travailleuses et travailleurs et plus globalement pour la démocratie dans leur pays. Des blogueurs, des journalistes et des militant-e-s des droits humains sont également régulièrement victimes des foudres du pouvoir.

Voici le constat que dressait en juin 2017 à Genève Yamina Maghraoui, présidente du Comité des femmes du Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (Snapap) : « 2017 est une année noire pour les travailleurs algériens. Ils sont victimes de lois de plus en plus répressives, scélérates. Le pouvoir algérien remet en cause tous les acquis. Très fréquemment, les salaires ne sont pas versés certains mois². » Voire pendant des années, comme cela a été le cas pour Mourad Tchiko (agent de la protection civile), suspendu en 2005 pour avoir organisé un *sit-in* de protestation devant sa caserne et qui a alors cessé de percevoir son salaire ; ou pour Rachid Malaoui, président de la CGATA, licencié en mai 2013 pour son engagement militant bien connu³.

Mais un fait nouveau et inquiétant est à noter. Le régime ne se contente plus des techniques plus ou moins subtiles de répression qu'il utilisait depuis une quinzaine d'années : tentatives de corruption des syndicalistes et militant-e-s des droits humains, licenciements

² Ian HAMEL, « [Algérie : les violations de libertés syndicales dénoncées à Genève](#) », *Le Point Afrique*, 14 juin 2017.

³ Stéphane ENJALRAN et CISA, « [“Clonage” et désinformation, matraque et prison : les outils de répression des syndicalistes autonomes](#) », *Solidaires international*, janvier 2016.

afin de leur couper les vannes financièrement, « clonage » des syndicats autonomes qui s'étaient réaffirmés après la fin de la « guerre civile », surveillance et harcèlement policier permanents, campagnes de désinformation... Le pouvoir a passé un cap : désormais, c'est la prison pour les opposants. *Ainsi, en 2017, on peut considérer qu'il y a à nouveau régulièrement des prisonniers politiques en Algérie – comme cela fut souvent le cas depuis l'indépendance, avec toutefois une ampleur différente selon les périodes.*

1. La répression multiforme de toutes les oppositions : quelques exemples

Mohamed Tamalt, journaliste mort en prison pour délit d'opinion

Arrêté et condamné à deux ans de prison pour un poème posté sur sa page Facebook, le journaliste Mohamed Tamalt a été jugé coupable d'« offense aux institutions et au président de la République ». Journaliste indépendant résidant en Grande-Bretagne, Mohamed Tamalt est rentré en Algérie le 18 juin 2016 et a été arrêté près du domicile de sa famille à Alger le 27 juin par des agents de l'ex-Sécurité militaire (DRS, Département du renseignement et de la sécurité, qui était supposée dissoute). Dans un message publié le 8 juin sur Facebook, il avait annoncé sa volonté de rentrer en Algérie malgré les nombreuses menaces de mort qu'il avait reçues suite aux textes et vidéos qu'il publiait sur son blog critiquant les responsables politiques algériens. Dès son arrestation, il a entamé une grève de la faim pour contester le caractère arbitraire de sa détention, ordonnée par le juge d'instruction pour diffamation du président de la République et d'autres institutions sur la base des articles 144 bis et 146 du Code pénal qui ne prévoient pas de peine de prison ferme. Lors de son procès en première instance, où il a été condamné à deux ans de prison, la Cour d'Alger avait requalifiée l'affaire afin d'y inclure l'article 144 du Code pénal qui prévoit jusqu'à deux ans de prison. Sa condamnation avait ensuite été confirmée en appel le 9 août. Hospitalisé à la suite de sa grève de la faim, Mohamed Tamalt est décédé le 11 décembre 2016 à l'hôpital où il avait été transféré sous surveillance policière. Son corps portait des traces de violences, ont pu constater ses proches.

Kamal Eddine Fekhar, militant des droits humains, vingt-trois mois de prison sans procès

Engagé dans la défense des droits des citoyens mozabites en Algérie, Kamal Eddine Fekhar a été arrêté en juillet 2015, suite à des manifestations à Ghardaïa, et inculpé de dix-huit chefs d'accusation concernant ses activités de défense les droits humains. Il a notamment été accusé d'avoir appelé à des manifestations pacifiques pour plaider en faveur des droits des minorités en Algérie. Kamel Eddine Fekhar a entamé le 3 janvier 2017 une grève de la

faim pour protester contre sa détention arbitraire, grève qu'il a suspendue en avril 2017, à l'annonce (enfin) de la tenue de son procès. Il a été incarcéré pendant près de deux ans sans passer devant le tribunal. Il était notamment accusé d'avoir constitué une organisation « dangereuse », au motif qu'elle menacerait les « valeurs nationales » de l'Algérie. À la suite de la mobilisation notamment organisée par son avocat et de la solidarité internationale, il a été enfin libéré le 16 juillet 2017.

En mars 2017, l'association de défense des droits humains EuroMed Droits rappelait les faits suivants : « Les entraves au travail de Kamel Eddine Fekhar par les autorités algériennes et la peine de prison à laquelle il est condamné sont également liées à des campagnes ciblées contre les défenseurs des droits humains, en raison directe de leurs activités en faveur des minorités ethniques, religieuses et sexuelles et des droits des populations indigènes, en particulier les Mozabites et les Kabyles. Deux de ses avocats, Noureddine Ahmine et Salah Dabouz, sont à leur tour victimes de harcèlement judiciaire pour l'avoir défendu, et Dabouz a été placé sous contrôle judiciaire avec l'obligation de faire deux fois 600 km (distance d'Alger à Ghardaïa) aller signer chaque quinzaine de jours⁴. »

Raouf Mellal, syndicaliste de Sonelgaz condamné pour avoir dénoncé la corruption d'État

Le 15 décembre 2016, Raouf Mellal, président du Syndicat national autonome des travailleurs de l'électricité et du gaz (Snateg-CGATA), a été condamné à six mois de prison ferme par le tribunal de Guelma pour avoir dénoncé des pratiques de surfacturations touchant plus de 8 millions de consommateurs d'électricité de basse tension (ce qui concerne essentiellement les foyers les plus démunis sur l'ensemble du territoire national, sans toucher les industriels et les entreprises, consommateurs de haute tension).

Il avait été licencié en 2014 avec d'autres membres du bureau national du Snateg pour avoir constitué ce syndicat autonome au sein de la Sonelgaz et poursuivi pour l'organisation de mobilisations en 2015. Deuxième acteur économique stratégique du pays après la Sonatrach (la toute-puissante entreprise nationale d'exploitation et de distribution du pétrole⁵), la Sonelgaz, qui emploie plus de 86 000 travailleurs, est l'unique distributeur de gaz et d'électricité en Algérie. Conscient de son rôle économique, le pouvoir a instauré une véritable omerata sur l'entreprise, qu'il gère dans l'opacité à tous les niveaux. Mais le Snateg est devenu représentatif au sein de Sonelgaz, et a gagné du terrain par les mobilisations et la sensibilisation des travailleurs à la précarisation de l'emploi : le Snateg s'oppose à la privatisation lar-

⁴ EUROMED DROITS *et alii*, « [Algérie : déclaration conjointe](#) », 13 mars 2017.

⁵ Hocine MALTI, « [Sonatrach, un État dans l'État ?](#) », *Solidaires international, op. cit.*

vée de cette entreprise publique essentielle en tant que service de distribution de l'énergie aux populations.

En mars 2016, le Snateg a saisi le groupe Sonelgaz, ainsi que la Commission de régulation (CREG), sur la base de documents montrant des anomalies (des surfacturations de clients particuliers) pour une expertise et une évaluation. En avril 2016, la CREG a reconnu et confirmé les faits, soit des surfacturations touchant plus de 8 millions de clients, exclusivement des foyers consommateurs de basse tension, pendant plus de dix ans. L'expertise a mis en évidence une affaire de corruption avérée, car les industriels propriétaires d'usines et les entrepreneurs consommant la moyenne et haute tension ont au contraire bénéficié de tarifs privilégiés. En conclusion, le gain manqué a été récupéré par la surfacturation des foyers et des démunis. L'administration, placée devant le fait accompli et la preuve des malversations, a dû rectifier les factures.

Mais en août 2016, la Sonelgaz a porté plainte contre Raouf Mellal pour vol et divulgation de documents confidentiels, documents pourtant publiés sur Internet et à la portée du grand public... En décembre 2016, Raouf Mellal a comparu devant le tribunal de Guelma et le procureur a demandé une peine de deux ans de prison ferme à son encontre, plus une amende de 500 000 dinars algériens (soit près de 4 000 euros). Le juge l'a condamné à six mois de prison ferme et à une amende de 100 000 DA. Peine maintenue en appel.

Ce cas est édifiant, car il montre à la fois les pratiques de corruption sur lesquelles le pouvoir ferme les yeux, quand ses membres n'en tirent pas un profit direct, et sa volonté de casser les syndicats autonomes dans les entreprises stratégiques, comme en l'occurrence celle de production de gaz et d'électricité. En mai 2017, le ministère du Travail a en effet notifié par un arrêté la dissolution du Snateg en lui retirant son « agrément », c'est-à-dire l'enregistrement administratif en tant que syndicat⁶. Cet arrêté est pourtant contraire aux lois algériennes elles-mêmes, le ministère ne pouvant retirer légalement l'autorisation d'exercer à un syndicat et le dissoudre sans avoir prouvé devant la juridiction compétente qu'il représenterait une menace majeure pour le salut public – ce qui serait évidemment absurde s'agissant du Snateg. Cette répression illégale et arbitraire a d'ailleurs été dénoncée par la commission de contrôle des normes de l'OIT en juin 2017.

Du coup, le secrétaire général du ministère du Travail a alors prétendu, devant la com-

⁶ Voir le communiqué du RÉSEAU SYNDICAL INTERNATIONAL DE SOLIDARITÉ ET DE LUTTES, « [Solidarité avec le Snateg \(Algérie\)](#) », 19 mai 2017.

mission de l'application des normes (juin 2017), que l'agrément du Snateg ne lui avait jamais été retiré. Rétropédalage stupide, alors même que le document du ministère signifiant l'interdiction du syndicat avait été rendu public par le pouvoir (nous en avons une copie). Le Snateg est donc dans la situation du fameux chat de Schrödinger, simultanément vivant (à l'étranger) et mort (pour les autorités algériennes)...

Fouad Hassam, syndicaliste du Snapap licencié pour avoir alerté sur la situation des migrants

Le licenciement, moyen plus discret que les tribunaux, reste une arme de premier ordre du pouvoir pour museler les syndicalistes, puisque c'est l'employeur – simple exécutant – qui apparaît comme responsable de cette décision⁷. Après bien d'autres, Fouad Hassam, syndicaliste du Snapap, a ainsi été licencié le 25 décembre 2016 à la suite de pressions du pouvoir sur son entreprise, car il avait osé dénoncer dans un communiqué les rafles de migrants à Alger, comme l'a relaté alors un communiqué du Snapap : « Chargé des questions migration et asile au sein du Snapap-CGATA depuis 2009, Fouad Hassam travaille en tant qu'ingénieur des travaux publics au sein d'une entreprise privée de travaux publics, ROC-Algérie, dont l'associé principal est la société française ROC. La société ROC-Aménagement a obtenu un contrat initial d'environ 6 millions d'euros, et un avenant de 4 millions est actuellement en cours d'approbation. Le client est la Direction des travaux publics d'Oran/ministère des Travaux publics. En effet, notre délégué a alerté l'opinion publique, nationale et internationale, à travers un communiqué du 3 décembre 2016, intitulé “Communiqué Snapap : à la veille du Forum africain d'investissements, Alger lance la plus grande chasse à l'homme noir depuis l'indépendance”, après que les autorités algériennes ont décidé de lancer une opération d'expulsion collective de migrants subsahariens se trouvant dans la capitale. Cette expulsion a touché sans distinction femmes, enfants, personnes en situation régulière, c'est-à-dire en règle du point de vue administratif (passeport et visa valide), des personnes sous mandat du HCR (Haut Commissariat aux réfugiés de l'ONU), disposant d'une carte de réfugié ou de documents de demandeur d'asile, et des personnes en situation irrégulière (administrativement parlant).

« Le communiqué de notre délégué a été le premier et le seul ayant donné une version

⁷ Les militants du Syndicat national autonome des postiers (SNAP) ont également été victimes de licenciements téléguidés (voir le précédent rapport du CISA et le communiqué du RÉSEAU SYNDICAL INTERNATIONAL DE SOLIDARITÉ ET DE LUTTES, « [Algérie : soutien au Syndicat national autonome des postiers](#) », 10 janvier 2016).

réelle de ce qui s'est passé durant l'opération d'expulsion. Deux semaines plus tard, notre délégué a eu vent qu'il serait licencié après une pression des services de sécurité et du chef de cabinet du ministre des Travaux publics sur la directrice de wilaya des travaux publics d'Oran, Djamilia Belmihoub, afin qu'elle fasse pression sur le gérant de la dite société pour qu'il licencie sur le champ notre délégué. Dans le cas contraire, non seulement la société n'aurait plus de commandes ou de contrats, mais en plus le gérant de l'entreprise et la directrice de wilaya des travaux publics auraient des problèmes. Notre délégué, ayant voulu vérifier cela, a pris attache avec le gérant de la société ; ce dernier lui a effectivement affirmé qu'il sera licencié sans aucune justification ou ébauche de justification. Cette attitude n'a fait que confirmer le type de pression utilisé, car dans de tels actes il est toujours demandé à l'exécuteur de taire la nature des pressions et même l'existence de pressions. Nous ajoutons que c'est la deuxième fois que cela arrive, puisqu'en décembre 2015, la même directrice des travaux publics avait convoqué Fouad Hassam pour lui signifier de vive voix de ne plus mettre les pieds sur le chantier de sa société qui se trouvait dans une zone militaire, suite aux directives des militaires. Cette décision fut prise et appliquée après que le Snapap a organisé au mois de novembre 2015 à Oran une réunion du comité de suivi du Forum social maghrébin sur la migration. Une réunion qui a vu une participation importante d'activistes venus du Maroc et de Tunisie et des Maghrébins résidant en France et en Belgique et dont notre délégué était un des principaux organisateurs. »

Ce licenciement d'un militant dont le seul tort a été de rendre public le traitement indigne de migrant-e-s a également rappelé que l'Algérie sert depuis plusieurs années de « zone tampon » pour les flux migratoires en direction de l'Europe, avec la création de *hot spots* gérés en toute opacité et auxquels les médias n'ont pas accès⁸. Car si Fouad Hassam a été licencié, c'est bien parce qu'il a mis le doigt sur les pratiques scandaleuses des autorités algériennes par rapport aux migrant-e-s subsahariens, parqué-e-s dans des camps dans des conditions épouvantables.

Les droits de rassemblement et de grève régulièrement bafoués

Durant l'hiver 2016-2017, des vidéos et témoignages concernant les violences policières à l'encontre d'étudiants de la Faculté de pharmacie d'Alger ont circulé sur les réseaux sociaux. Elles illustraient la répression violente des manifestations et l'usage systématique et « non proportionné » de la force par la police. De la même façon, le rassemblement de la

⁸ Voir l'étude de Salima MELLAH, « [Dérives des politiques migratoires européennes en Algérie](#) », Algeria-Watch, 8 août 2017.

CGATA organisé à Oran à l'occasion du 1^{er} mai 2017 a été réprimé en empêchant les syndicalistes de sortir de leur siège, même si le rassemblement a pu avoir lieu avec des prises de paroles. Ce n'était pas la première fois que les forces de police bloquaient l'entrée et la sortie de locaux syndicaux, comme ceux de la Maison des syndicats à Alger, afin d'empêcher des réunions et rassemblements, au mépris des droits et des libertés.

Le droit de réunion est ainsi régulièrement bafoué en Algérie, où les rassemblements de militants syndicaux sont souvent dispersés violemment. En 2014 et 2015, la commission de l'application des normes de l'OIT a de ce fait rappelé à deux reprises le gouvernement algérien à mettre fin à ses violations régulières de la convention 87 de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical. Nous nous appuyons ici encore sur les témoignages recueillis par des militant-e-s de la CGATA et d'EuroMed Droits : « Tandis que devait se tenir ce mercredi 30 novembre [2016] en matinée, à Bouira, à 100 km au sud-est d'Alger, une manifestation de la Fédération nationale des collectivités locales du Snapap contre les réformes économiques du gouvernement, les autorités algériennes ont empêché le rassemblement des syndicalistes. EuroMed Droits condamne avec fermeté les violences policières à l'encontre des militants. Selon le témoignage de Yamina Maghraoui, présidente du comité des femmes et membre du bureau exécutif du Snapap, la manifestation a été rapidement dispersée par la police dès l'approche des premiers manifestants du siège de la wilaya. Tous les accès ont été alors bloqués afin d'empêcher d'autres manifestants de rejoindre la marche. Les premiers militants arrivés sur la place ont été arrêtés, puis embarqués violemment dans des camionnettes des forces policières. Yamina Maghraoui a été fortement bousculée, mais d'autres syndicalistes qui refusaient d'embarquer avec la police ont été battus à coups de matraque. Avec sept autres militants, Yamina Maghraoui a été retenue au commissariat de police pendant près de sept heures. L'interrogatoire a porté uniquement sur les modalités d'organisation de la manifestation. Finalement, en fin d'après-midi, l'ensemble des militants a été libéré⁹. »

Si deux autres mouvements de grèves et de manifestations organisés les jours précédents par le Snapap s'étaient déroulés sans violence, il n'en demeure pas moins que des militants des droits humains font incessamment l'objet de sanctions administratives.

2. Face aux mobilisations des syndicats autonomes...

⁹ EUROMED DROITS, « [Alerte : nouvel épisode de répression à l'encontre des syndicats autonomes en Algérie](#) », 1^{er} décembre 2016.

Une influence croissante sur le terrain des autonomes : l'exemple de la mobilisation des travailleurs et travailleuses communaux

En juin et juillet 2017, les travailleurs et les travailleuses communaux de Tizi Ouzou ont mené une mobilisation et des grèves pour demander des salaires décents et exiger que le maire cesse de s'en prendre aux syndicalistes du Snapap du secteur. La mobilisation s'est étendue dans tout le pays, avec, le 18 juillet, 90 % de grévistes à Béjaïa, 80 % à Tizi Ouzou et des grèves déclarées également à Sidi-Bel-Abbès, Batna et Alger. Ce mouvement social est emblématique : les travailleurs communaux assurent à la fois la propreté des villes, mais aussi la sécurité dans certains cas, notamment d'incendies. Mais les travailleurs et travailleuses de ce secteur reçoivent un salaire qui leur permet à peine de vivre. Ce n'est pas le seul secteur dans lequel ce constat peut être fait. D'où une colère croissante face aux conditions de vie qui se dégradent de mois en mois. D'autant qu'avec la chute des prix des hydrocarbures, le pouvoir ne peut plus se servir avec autant de libéralité mesurée de la rente pétrolière qu'il a épuisée et détournée de toutes les façons depuis des années. C'est cette stratégie qu'il avait employée en 2011 : subventionner les denrées de consommation de base, dans la crainte de voir les révolutions populaires de la région inspirer les Algériens et les Algériennes.

Les femmes en première ligne

Que ce soit à travers les délégations à l'étranger et la représentation de la CGATA où dans les manifestations en Algérie, les femmes tiennent un rôle central dans le syndicalisme autonome et dans la dénonciation du régime. Et elles subissent des pressions supplémentaires, qui plus est, avec les formes spécifiques que peut prendre le harcèlement des hommes (autorités, responsables hiérarchiques...) à l'encontre des femmes. Les témoignages sont nombreux en ce sens et, en Algérie comme en France, il est toujours difficile d'en établir des preuves juridiquement recevables. Elles font régulièrement partie des licencié-e-s ou sont constamment menacées de l'être et doivent parfois dissimuler leurs responsabilités au sein des syndicats autonomes qui composent la CGATA. Le Comité des femmes du Snapap mène cependant des campagnes contre les discriminations au travail, les inégalités de salaires... Et dans les mobilisations, elles sont souvent en tête des cortèges, comme à Tizi Ouzou en juillet, lors de la grève et des manifestations des employé-e-s de la commune.

3. ... Des techniques éculées de désinformation et de manipulations

Les clones et les « retournés »

Les clones, c'est-à-dire les « images » de syndicats autonomes créés par le pouvoir, quant à eux, ne font plus parler d'eux qu'épisodiquement¹⁰ : relégués à des revendications corporatistes et locales, tel le Snapest, ils se sont un moment targués de participer aux négociations sociales « tripartites » entre le syndicat officiel, l'UGTA, les organisations patronales et le gouvernement. Et ils lancent régulièrement des déclarations tonitruantes de préavis de grève dans la presse algérienne... en général sans suite. Ils participent enfin aux campagnes de désinformation organisées par le pouvoir, comme le montre un courrier envoyé par de prétendus « syndicats autonomes » pour tenter de discréditer les représentant-e-s du CGATA à l'étranger.

Une tentative de désinformation à l'encontre de la CGATA

Nous avons en effet été le destinataire d'un communiqué daté du 24 septembre 2016, signé d'individus se présentant comme les responsables de « syndicats autonomes », parmi lesquels un certain Abdellah Boukhalfa, se disant « président du Snateg-Sonelgaz et membre du conseil national de la CGATA ». Dans ce courrier, les signataires annonçaient leur sortie de la CGATA, dénonçant des « pratiques non démocratiques » en son sein, visant notamment le président Rachid Malaoui, et insistant sur le fait que les syndicats affiliés « n'ont pas d'information sur les activités à l'étranger du président ». Le courrier, rédigé en français et envoyé à des nombreuses organisations syndicales de différents pays, exigeait de ces dernières qu'elles prennent acte du fait que le CGATA ne pourra parler au nom des quatre syndicats signataires du courrier.

À l'évidence, ses rédacteurs n'apprécient pas la reprise par la presse internationale des revendications de la CGATA présentées par ses représentants et représentantes lors de leurs délégations à l'étranger – une « mauvaise publicité » qui est bien aussi le souci du pouvoir algérien. Mais ce qui atteste sans ambiguïté que ce courrier repose sur des allégations fausses et qu'il est téléguidé par le pouvoir, est le fait que M. Boukhalfa, à la date de la signature du communiqué, *n'était pas* le président du Snateg (ce dernier était en réalité Raouf Mellal), comme le prouve le procès-verbal d'installation du bureau du Snateg, daté du 30 juillet 2016 (dont nous disposons d'une copie). Cet épisode n'est pas sans rappeler les prétentions et procédés de Belkacem Felfoul, autoproclamé en 2004 président du Snapap

¹⁰ Voir le tableau des syndicats clonés établi par le CISA : Stéphane ENJALRAN et CISA, « [“Clonage” et désinformation, matraque et prison : les outils de répression des syndicalistes autonomes](#) », *loc. cit.*

cloné¹¹. Ainsi, il est clair qu'il s'agit d'une tentative, certes maladroite, de jeter le discrédit sur la CGATA à l'étranger. On peut imaginer aussi que cela constituait une première étape vers la création d'un clone du Snateg, avec à sa tête l'auteur de la déclaration en question.

Une nette victoire des autonomes : l'UGTA discrédiée tant au niveau international qu'au niveau national

Longtemps syndicat unique, l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) est aujourd'hui en fin de course¹². Elle jouait traditionnellement le rôle de façade sociale et syndicale du pouvoir mais a toujours été, en réalité, la courroie de transmission du Front de libération nationale (FLN), donc du régime, à travers ses multiples incarnations, notamment dans ses versions les plus autoritaires. Début 2017, Abdelmajid Sidi Saïd, inamovible président de l'UGTA depuis vingt ans, s'est illustré en traitant la présidente de la Confédération syndicale internationale (CSI) de « chienne » et le directeur du Bureau international du travail (BIT) de « juif »...

Plus encore que de sordides dérapages sexiste ou antisémite, ces paroles traduisent le dépit d'un représentant du pouvoir algérien qui ne peut plus dissimuler sa véritable fonction. D'autant que Sidi Saïd se retrouve aujourd'hui éclaboussé par des scandales financiers qui remontent à l'affaire Khalifa, le scandale d'une arnaque à l'échelle de l'État concernant la banque et la compagnie aérienne du même nom, avec à la clé le détournement de milliards d'euros. L'UGTA est donc discrédiée au niveau national, après l'avoir été au niveau international, du fait de l'action obstinée des syndicalistes autonomes. L'UGTA ne fait plus partie du secrétariat de la Confédération syndicale internationale (CSI) Maghreb ; et elle ne peut plus non plus « répandre la bonne parole » du pouvoir algérien auprès des organisations internationales comme l'Organisation internationale du travail (OIT). Lors de la conférence annuelle de l'OIT de juin 2017, sa commission de l'application des normes a en effet rendu un jugement sans appel sur la répression que subissent les syndicalistes algériens : outre la reconnaissance par la commission du fait que l'Algérie ne respectait toujours pas la convention 87 relative aux libertés syndicales, elle a « noté avec préoccupation que les progrès accomplis dans la mise en application de la convention demeurent inacceptablement lents,

¹¹ Voir CISA, « [Entre répression et manipulations : le courageux combat des syndicats autonomes algériens](#) », 15 novembre 2009.

¹² Sur l'UGTA, voir François GÈZE, « [L'histoire méconnue de l'UGTA, trop longtemps syndicat unique et interlocuteur exclusif des syndicats français](#) », *Solidaires international*, janvier 2016.

étant donné que cela fait plus de dix ans que ce cas est discuté ».

Les experts de l'OIT ont appelé les autorités algériennes à réintégrer les agents de la fonction publique licenciés pour des motifs de discrimination antisyndicale. Et ils leur ont également demandé de procéder à l'enregistrement des syndicats auprès de l'administration en fonction des normes internationales en vigueur et de rapidement statuer sur les nombreuses demandes en cours, certaines étant en attente depuis plusieurs années. Le pouvoir algérien a ainsi été sommé d'« assurer que la liberté syndicale puisse être exercée dans un climat exempt d'intimidation et sans violence contre les travailleurs, les syndicats ou les employeurs ».

Conclusion

La situation apparaît donc chaotique au sein du pouvoir algérien : la répression s'est accrue mais semble souvent se faire sans plan coordonné, ce qui explique les cafouillages de la communication d'État à l'étranger. Quand le pouvoir fait n'importe quoi et ne cherche même plus à s'en cacher, qu'est-ce que cela nous dit de son état ? Les émeutes spontanées, les manifestations dans certaines villes voire dans certains quartiers sont devenues fréquentes. Le pouvoir redoute clairement une généralisation de cette contestation, scénario qu'il veut à tout prix éviter. Cela explique largement son attitude vis-à-vis de celles et ceux qui représentent l'opposition démocratique dans le pays. Un pas a été franchi en 2016 et 2017 avec la condamnation à des peines de prison et l'incarcération d'opposants, ce qui constitue un motif d'inquiétude sérieux pour toutes celles et ceux qui défendent une Algérie véritablement démocratique. Et au niveau international, la situation en Syrie joue en faveur d'un renforcement de la répression en Algérie, selon l'opinion de plusieurs syndicalistes autonomes ; l'impunité dont semble de plus en plus jouir Bachar al-Assad leur apparaît comme un très mauvais signe envoyé par la « communauté internationale » aux « décideurs » algériens.

Qui plus est, les attaques terroristes récentes en Europe renforcent aussi le régime dans le rôle qu'il s'attribue de « rempart » contre la montée du terrorisme dans la région. C'est ainsi qu'il se « vend » auprès des autres États, la France en particulier, assurant que sur son territoire, comme il a « su le faire » durant les sinistres années 1990, il « garde le contrôle ». En France, cette version semble encore faire illusion, notamment dans certaines franges politiques de gauche. Mais qui connaît la véritable histoire de la « décennie noire » sait que le rapport de la police politique (DRS, ex-Sécurité militaire) avec les groupes terroristes de

l'époque (Groupe islamiste armé, puis Groupe salafiste de prédication et de combat, qui donnera naissance en 2007 à Al-Qaida au Maghreb islamique) fut plus qu'ambigu et poreux... Ironie de l'histoire, c'est une recette éculée qui nous est donc servie aujourd'hui pour que les gouvernements étrangers ferment les yeux sur les violations des libertés syndicales et des droits humains dans le pays.